



Éditorial

Le varroa, toujours le varroa...

La météo aura été chaotique pour les abeilles, mais pas pour leurs parasites protégés au sein des colonies : les varroas sont bien présents.

Le traitement de fin d'été a protégé les colonies pour l'hiver. C'est déjà aux abeilles de printemps qu'il faut penser : la bithérapie est désormais la règle, avec un traitement en l'absence de couvain en début d'hiver.

Et profitons-en pour une revue d'ensemble de notre organisation sanitaire : merci à notre vétérinaire pour ce numéro qui rappelle aussi les bonnes pratiques pour lutter efficacement contre le varroa.

En complément, n'oublions le pain de candi qui apportera la sécurité alimentaire aux colonies qui manqueraient de réserves.

Bon hivernage !

GDSA 42:organisation et interlocuteurs

Le Groupement de Défense Sanitaire de la Loire -Section apicole dispose d'un Plan Sanitaire d'Élevage, document qui synthétise sa démarche sanitaire. Le GDSA 42 peut ainsi proposer des médicaments anti-varroas. Pour le traitement de vos ruches, Huguette JALON, vétérinaire conseil du GDS Apicole, en concertation avec l'ensemble du conseil d'administration, a retenu 5 médicaments qui pourront être commandés pour 2022 : APIVAR® (amitrazé), APILIFE VAR® (thymol), FORMIC PRO® (acide formique) VARROMED® (acide oxalique) et OXYBEE® (acide oxalique).

Pour bénéficier de l'un ou l'autre de ces produits, vous adhérez au PSE du GDS apicole et vous vous engagez à :

- déclarer chaque année votre rucher ([cliquer pour déclarer](#));
- appliquer et conserver les ordonnances du vétérinaire,
- tenir à jour votre registre d'élevage (notamment inscrire la date des traitements par ruche) ([cliquer pour accéder au modèle](#));
- éliminer les médicaments usagés ou périmés dans une filière de destruction agréée (le GDS42 assure la collecte des médicaments usagés sur les lieux de distribution) ;
- accueillir les visites sanitaires de votre rucher par un Technicien Sanitaire Apicole (visite gratuite, une fois tous les 5 ans)

Voici vos interlocuteurs

Vétérinaire : JALON Huguette, SAINT GERMAIN LAVAL

Techniciens sanitaires apicoles :

Nom	Prénom	Résidence
CHAMPET	Marius	MONTBRISON
CARTON	Jean-Baptiste	NOIRETABLE
FESSY	Samuel	POUILLY SOUS CHARLIEU
FOURNIER	Daniel	ST PRIEST EN JAREZ
GUILLOT	Thierry	ST BONNET LE COURREAU
LAURENT	Michel-François	VIOLAY
MARCONNET	Gilles	MONTROND-LES-BAINS
MARNAT	Pierrick	MONTBRISON
MONIER	Sébastien	ST JUST ST RAMBERT
PASSOT	Yves	ST ROMAIN LA MOTTE
ROCHE	Patrice	ESSERTINES EN CHATELNEUF
VEY	Vincent	ST HEAND
TIFFET	Olivier	SAINT JUST SAINT RAMBERT
PIERROT	Benjamin	LA TALAUDIERE
TATIN	Florent	LA FOUILLOUSE

En dehors des visites planifiées dans le Plan Sanitaire d'Élevage, la vétérinaire conseil et l'ensemble des TSA de la section apicole restent à votre disposition tout au long de l'année pour venir vous conseiller sur vos ruchers lors de soucis d'ordre sanitaire.

Merci de joindre le GDS 42 par téléphone au 04 77 92 12 38 ou par e-mail apiculture.gds42@reseaugds.com.

Votre demande sera transmis au vétérinaire ou TSA concerné.



Choisir son traitement contre le varroa

Le varroa reste l'ennemi numéro 1 à combattre en apiculture et c'est l'agresseur de nos colonies d'abeilles contre lequel il est **indispensable de mettre en place des mesures de lutte raisonnée**. Le choix du traitement à réaliser est important pour maîtriser l'infestation des colonies.

Pourquoi utiliser un traitement avec AMM ?

C'est un traitement qui dispose d'une **Autorisation de Mise sur le Marché**. Il a été évalué afin de garantir la sécurité du consommateur (résidus dans le miel), des abeilles, de l'apiculteur, et de l'environnement (toxicité). Les traitements avec AMM peuvent être délivrés par des structures ayant un agrément pharmacie comme la section apicole du GDS42.

Quels sont les traitements disponibles pour lutter contre varroa ?

Pour vous aider dans votre stratégie de lutte contre varroa, ci-dessous quelques éléments explicatifs sur les 5 médicaments retenus cette année dans le PSE pour la lutte contre varroa.

Médicament	Molécules actives	Dispositif
APIVAR®	Amitraze	Lanières (2 par ruches)
OXYBEE®	Acide oxalique et huiles essentielles	Solution à appliquer par dégouttement
VARROMED®	Acides oxalique et formique	Solution à appliquer par dégouttement
APILIFE VAR®	Thymol, Menthol, Camphre et Eucalyptus	Plaquettes
FORMIC PRO®	Acide formique	Bandes (2 par ruche)
APISTAN® (NON RETENU CETTE ANNEE) *	Tau fluvalinate	Lanières (2 par ruches)

* Alternance APIVAR®/APISTAN® nécessaire pour lutter contre l'apparition de varroas résistants aux molécules actives

Alternance recommandée : 3 ans APIVAR® / 1 an APISTAN®

APISTAN® disponible en 2021 → sera à nouveau disponible en 2025

Comment fonctionnent-ils ?

La diffusion des molécules acaricides dans la ruche peut se faire soit par contact avec le produit, soit par évaporation du produit ou grâce aux contacts sociaux dans la ruche. Ses modes de diffusion font que leurs efficacités peuvent dépendre des températures extérieures, de la localisation du produit dans la ruche ainsi que de la force et de l'activité de la colonie.

Les différents types de traitements au cours de l'année apicole :

➤ **Le traitement indispensable de fin d'été après la dernière récolte (le plus tôt possible - fin juillet / début août)**

Son objectif est de réduire rapidement la population de parasites pour que les abeilles d'hiver (élevées en fin d'été) soient les moins infestées possibles et assez fortes pour résister pendant toute la période hivernale.

- APIVAR® en conventionnel (ou APISTAN® en 2021 et 2025) – traitement longue durée : 12 semaines préconisées.
- APILIFE VAR® ou FORMIC PRO® en apiculture biologique et conventionnelle : l'apiculteur doit être vigilant sur les températures d'application (entre 15 et 30°C) ! Si les températures sont trop faibles, le traitement pourra s'avérer insuffisamment efficace ; trop élevées, elles augmentent le stress et la mortalité des reines, des abeilles et du couvain.
- OXYBEE® ou VARROMED®, dont l'efficacité sera nettement améliorée s'il y a engagement de reine avant traitement (dans le but de provoquer une absence de couvain operculé, qui abrite des varroas protégés par l'opercule). A noter que ces 2 traitements peuvent aussi être appliqués **lors de la réalisation d'essaims en saison**, avant ponte de la reine, en l'absence de couvain operculé.

➤ **Le traitement hivernal dans le cadre d'une bithérapie (2 traitements par an)**

La bithérapie est aujourd'hui fortement conseillée au vu de l'efficacité souvent insuffisante des traitements d'été pour revenir à des seuils de varroas acceptables pendant toute la période hivernale.

OXYBEE® ou VARROMED® par dégouttement à réaliser en l'absence de couvain (trou de ponte) en décembre dans la plupart des cas.

Les produits sont préparés en amont. Leur application par dégouttement ne nécessite qu'une ouverture rapide des ruches, si possible par une journée clémente d'hiver (10°C, absence de pluie ou de vent). Le produit sera appliqué par dégouttement dans les espaces entre les cadres occupés par des abeilles, à l'aide d'une seringue doseuse ou d'un pistolet doseur (5 ml dans chaque espace). Cette opération, réalisée rapidement, sans mobilisation des cadres, présente peu de risques pour la colonie. Sa grande efficacité contre la varroose justifie pleinement ce traitement.

➤ **Les traitements de rattrapage**

En cas de fortes infestation au printemps et entre les miellées, des traitements d'urgence peuvent être appliqués. Ces traitements doivent être réalisés en l'absence de hausse sur les ruches, pendant la durée du traitement.

- FORMIC PRO® : traitement de 7 jours

- VARROMED® ou OXYBEE® : 1 à plusieurs applications (VARROMED®) mais efficacité modérée en présence de couvain.

➤ **Mesures biotechniques pouvant être appliquées en remplacement / complément de ces traitements :**

- Retrait de couvain mâle en saison (pose de cadres à mâle et retrait du couvain mâle avant éclosion, 20 jours après).
- Formation d'essaims artificiels par division et traitement immédiat à l'acide oxalique avant présence de couvain operculé.
- Encagement de la reine 22 jours avant traitement à l'acide oxalique.

Utilité des comptages varroas pour les suivis d'infestation :

Dans tous les cas, aucun traitement n'est efficace à 100% et des suivis d'infestation aux périodes critiques (automne, printemps, entre 2 miellées et fin d'été) doivent être réalisés pour pouvoir réagir rapidement par un traitement d'urgence en cas de forte infestation.

La méthode la plus fiable est de prélever des nourrices (environ 300) et de compter les varroas qui se détachent après traitement au sucre glace ou, plus radicalement, noyade dans l'alcool. Un simple lange graissé peut aussi donner une indication.

Seuils indicatifs de déclenchement d'un traitement

	Comptage des varroas phorétiques (Sucre glace ou alcool – pour 100 abeilles)	Comptage sur langes graissées (Chute journalière de varroa)
Printemps	> 0,3% (1 varroa/300 ab)	> 6/jour
Entre 2 miellées (Début d'été)	> 3% (9 varroas/300 ab)	> 10/jour
Milieu - Fin d'été	> 2% (6 varroas/300 ab)	> 16/jour
Fin de saison	> 0,3% (1 varroa/300 ab)	> 1/jour

Fiches explicatives en ligne traitements et méthodes de comptages : <https://www.frgdsaura.fr/abrege-de-la-lutte-contre-varroa.html>

A voir !

La FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales) met en ligne 18 très courtes vidéos particulièrement intéressantes sur la vie des abeilles à l'intérieur de la ruche.

Avez-vous déjà vu la reine pondre ? C'est ici !

<https://fnosad.fr/v/>

L'année 2022 démarre déjà !

Renouvelez votre adhésion pour 2022 :

[J'adhère au GDSA](#)

- Abonnez-vous à « la santé de l'abeille » : choisissez cette option sur le bulletin d'adhésion

- Téléchargez le registre d'élevage 2022 :

[Registre d'élevage](#)

- Commandez vos médicaments : les commandes seront ouvertes à compter du 15 décembre, pour la livraison de fin d'hiver.

[Je commande](#)

La mise à disposition des médicaments sera organisée :

- À l'assemblée générale du GDSA 42, le 5 mars 2022 ;
- À la Coopérative de St-ÉTIENNE à partir du 4 mars ;
- À la Coopérative de MONTBRISON à partir du 12 mars ;
- Chez BESACIER à Roanne du 7 au 25 mars ;
- Au Centre d'Apiculture à St-ÉTIENNE groupe ICKO à partir du 7 mars.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

[Je contacte le GDSA42](#)

- apiculture.gds42@reseaugds.com

Adresse postale : GDS Loire – Section apicole 43
avenue Albert Raimond - 42272 ST-PRIEST-EN-JAREZ

<https://www.frgdsra.fr/26-Apiculture.html>

Tél : 04 77 92 12 38